

1 GESTION COURANTE

1.5 Avenant convention avec le Comité des Œuvres Sociales

Annexe 1.5

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Il est proposé en annexe un avenant n°1 à la convention financière avec le Comité des Œuvres Sociales en cours 2024/2026.

Cet avenant porte sur les points suivants :

- Anniversaire des 70 ans du COS : participation financière
- Versement de la subvention annuelle : changement de la répartition des paiements
- Charges patronales : neutralisation des augmentations de taux de cotisation patronales inclus dans le calcul de la subvention annuelle versée

Le Conseil, après examen :

- Approuve l'avenant n°1 annexé
- Autorise le Directeur général à signer cet avenant et tout document afférent
- le modifie comme suit :

.....

.....

.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

 CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES
Le Vice-Président du C.O.S.

[Handwritten signature in black ink]

 CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES
Le Directeur Général

[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20250528-15-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025